

Foyer Logement



Madame, Monsieur,

L'équipe de L'Agora vous souhaite la bienvenue dans notre résidence.

Nous espérons que votre intégration se déroulera le mieux possible. Afin d'optimiser votre séjour en notre compagnie, nous avons les objectifs suivants :

Vous accueillir dans un lieu pour personnes âgées dans la ville, afin de poursuivre votre participation à la vie sociale.

Promouvoir l'indépendance, la liberté et la solidarité des personnes âgées, dans un lieu de vie, regroupant le domicile proprement dans un contexte collectif.

Aussi, nous vous remettons ce livret d'accueil, afin de vous permettre de découvrir les modalités d'accueil.

ACCUEIL

Une hôtesse d'accueil se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9H à 12H.

En cas d'absence, veuillez contacter les maîtresses de maison. N'hésitez pas à la contacter pour :

- Une aide dans vos démarches administratives.
- Pour vos repas au restaurant.
- L'achat de jetons pour la laverie.
- Pour la réservation de l'appartement visiteur.
- Pour le signalement de dysfonctionnements dans votre appartement



Vous êtes libre de recevoir qui vous souhaitez. Les visiteurs peuvent déjeuner ou dîner en votre compagnie au restaurant, en ayant réservé (voir modalités chapitre repas)

Vos visiteurs ont également la possibilité de louer l'appartement d'hôte. Les tarifs sont affichés à la réception. SECURITE

Les clefs de votre appartement vous sont remises à votre arrivée.



Afin de préserver votre intimité, et de respecter votre lieu de vie, les personnels ne sont habilités à pénétrer dans votre domicilie qu'en cas d'urgence, sur demande ou appel de votre part (sonnette d'alarme, téléphone...)

Pour votre sécurité, l'ensemble des espaces communs et les équipements (ascenseurs) sont pourvus de système de détection et d'alarme.

Votre appartement est équipé d'un détecteur de fumée. Une permanence administrative et technique est assurée 24h sur 24h.

En cas d'incendie, veuillez respecter les consignes indiquées sur la note affichée dans votre appartement.

COURRIER

Pour recevoir votre courrier, vous disposez d'une boite aux lettres à votre nom installée dans le hall de votre maisonnée.



Le facteur y dépose chaque jour votre courrier.

Pour poster votre courrier, vous pouvez utiliser la boîte 4 aux lettres jaune à proximité de l'Agora.



Votre appartement est équipé d'un coin cuisine pour vous permettre de confectionner vos repas. Pour votre sécurité et la sécurité de tous, il est interdit d'utiliser d'autres appareils que ceux installés dans votre appartement par nos soins.

Vous pouvez aussi préparer et prendre vos repas avec vos voisins ou vos proches, en utilisant le séjour d'une maisonnée et son coin-cuisine. Vous passerez ainsi un moment de convivialité.

Vous avez la possibilité de déjeuner ou de dîner au restaurant de l'Agora (self-service).

Veuillez-vous renseigner auprès de l'hôtesse d'accueil.

Les repas sont servis de :

Déjeuner : de 11H45 à 13H00

Dîner: de 18H30 à 19h15

Le menu est affiché à l'accueil, au restaurant et dans chaque maisonnée..

Vous pouvez déjeuner ou dîner en famille au restaurant de l'agora.



LES MEUBLES

L'appartement que vous allez occuper n'est pas meublé, exception faite du coin cuisine et de la salle d'eau.

Vous pouvez ainsi personnaliser votre environnement par vos meubles et votre téléviseur.

Si des conseils techniques sont nécessaires, vous pouvez contacter la responsable du service Logistique :au 02 32 20 20 06.

L'Agora s'engage à restituer les effets personnels en cas de décès aux ayants droits sur présentation d'un certificat d'hérédité délivré en mairie.



téléphone installé dans votre appartement (propriété de l'Agora), de prendre contact avec un fournisseur afin qu'une ligne vous soit attribuée.

Vos factures téléphoniques et vos frais d'installation vous seront directement adressés et vous devrez vous en acquitter.

En cas d'appel sur le BIP URGENT, une communication vous sera facturée.

Il vous appartient de communiquer votre numéro de téléphone à votre famille, à vos amis ainsi qu'à l'hôtesse d'accueil.



Il demeure à votre charge et sous votre responsabilité.

Il vous est demandé d'être vigilant quant à :

- Eviter sa prolifération (contraception, stérilisation).
- Respecter la tranquillité des voisins.
- Prévoir sa prise en charge en cas d'absence en nous indiquant les coordonnées de la personne à contacter dans ce cas.

La présence de votre animal de compagnie dans les espaces communs (restaurant, séjour) doit être négociée avec le voisinage.



YGIENE Pour le respect de la vie en collectivité, nous vous rappelons quelques évidences :

- Respecter les lieux communs.
- Laisser propre le local « lingerie » après utilisation.
- Ne pas nourrir les pigeons au risque d'être envahi.
- Trier vos déchets, pour assurer un geste citoyen.
- Aérer votre appartement, pour le renouvellement de l'air.
- Nettoyer votre frigidaire, pour éviter la prolifération de microbes.
- Contrôler les dates de péremption de vos aliments, pour éviter une intoxication alimentaire.
- Pour le repos de tous, veillez à limiter les bruits.
- Respect et courtoisie envers les autres locataires, et les professionnels sont les principes de base pour le :

« bien vivre ensemble »

Et pour le respect de soi et des autres, s'assurer une bonne hygiène corporelle, et une tenue vestimentaire soignée.

MENAGE

L'entretien du logement est assuré par le locataire, ou son aide-ménagère ou sa famille.

Pour bénéficier d'une aide-ménagère, contactez l'Infirmière Coordinatrice ou la Communauté de Communes.

L'entretien des espaces collectifs (circulation, séjours, restaurant etc.) est effectué par le personnel de l'Agora.

Le coût de cette prestation est inclus dans vos charges locatives.

LINGE

Le linge n'est pas fourni par l'Agora.

L'entretien du linge doit être effectué par le locataire, son aide-ménagère ou sa famille.

Une laverie avec machines à laver et séchoir est mise à disposition. Les jetons pour l'utilisation du matériel sont à retirer auprès de l'hôtesse d'accueil. Vous devez vous munir de votre lessive.

Les tarifs sont affichés en laverie et au bureau de l'hôtesse d'accueil.

Il est demandé à tous de respecter le matériel et la propreté du local

mis à disposition.





Vos sacs poubelles doivent être déposés dans le local « POUBELLES » situé au rez de chaussée de votre maisonnée.

L'enlèvement des déchets est assuré par le personnel de nuit.

Veuillez respecter le tri de vos déchets. Chaque container est identifié.









LES SORTIES Vous êtes dans votre appartement chez vous, et vous pouvez entrer et sortir à votre convenance.

Par mesure de sécurité, veuillez prévenir les maîtresses de maison de vos sorties.

Afin de sécuriser les intrusions dans la structure, un badge vous a été remis, en même temps que votre clef, pour gérer les entrées en dehors des heures d'ouverture de la structure. Il vous permet d'accéder à votre appartement

A 20H, la fermeture des portes extérieures est effective.

Pour une visite, une sonnette est à disposition, en dehors des heures d'ouverture.

Les jardinets sont à votre disposition. Leur entretien est assuré par nos agents du service technique.

Cependant, si vous avez une passion pour les fleurs, n'hésitez pas à jardiner.



Loisirs La salle de séjour de la maisonnée « Epicure » est à votre disposition pour pratiquer vos activités favorites ou fêter un évènement entre locataires.

Vous avez également la possibilité de participer aux animations du club des anciens de la commune et aux animations de l'Agora et de l'hôpital.

Une médiathèque est également à votre disposition derrière l'Agora.



OTRE BIEN ETRE

Votre bien être et votre autonomie sont pour nous un souci permanent.

Une équipe constituée de votre médecin traitant, de l'infirmière coordinatrice, de l'infirmière libérale, des maîtresses de maison, et des veilleurs de nuit est à votre écoute pour résoudre avec vous et votre famille, vos problèmes au quotidien.

Dès votre arrivée, selon vos habitudes de vie, un « projet de vie » sera élaboré en partenariat avec l'équipe du foyer logement et vous-même.

Dans les premiers jours de votre installation, nous vous demanderons de bien vouloir nous rendre les documents remplis, concernant votre personne de confiance et vos directives anticipées.

Le maintien à domicile ne pourra être effectif qu'avec l'aide de partenaires (familles, médecin traitant, libéraux, aides à domicile...) et ce quels que soient votre état de santé et votre degré de dépendance. En cas de non possibilité de maintien dans notre structure, une réunion sera organisée avec l'infirmière coordinatrice, l'assistante sociale, les familles et le locataire.

En cas de besoin, vous aurez la possibilité d'appeler ou de faire appeler par votre famille ou aide à domicile, votre médecin traitant et d'avoir les soins infirmiers de l'infirmière libérale de votre choix.

En cas d'urgence médicale, le 15 sera appelé.

Une évaluation par notre infirmière coordinatrice permettra d'affiner vos besoins, par des aides techniques ou humaines.

Un BIP d'urgence est à votre disposition en cas de nécessité.

Pour les soins de « bobologie », une trousse de secours avec quelques produits et quelques médicaments vous est demandée à votre admission.

En cas de canicule, veuillez-vous rafraichir en salle de restaurant ou un climatiseur est installé.

Pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux locataires, un pot d'accueil est organisé le dernier mercredi de chaque mois.

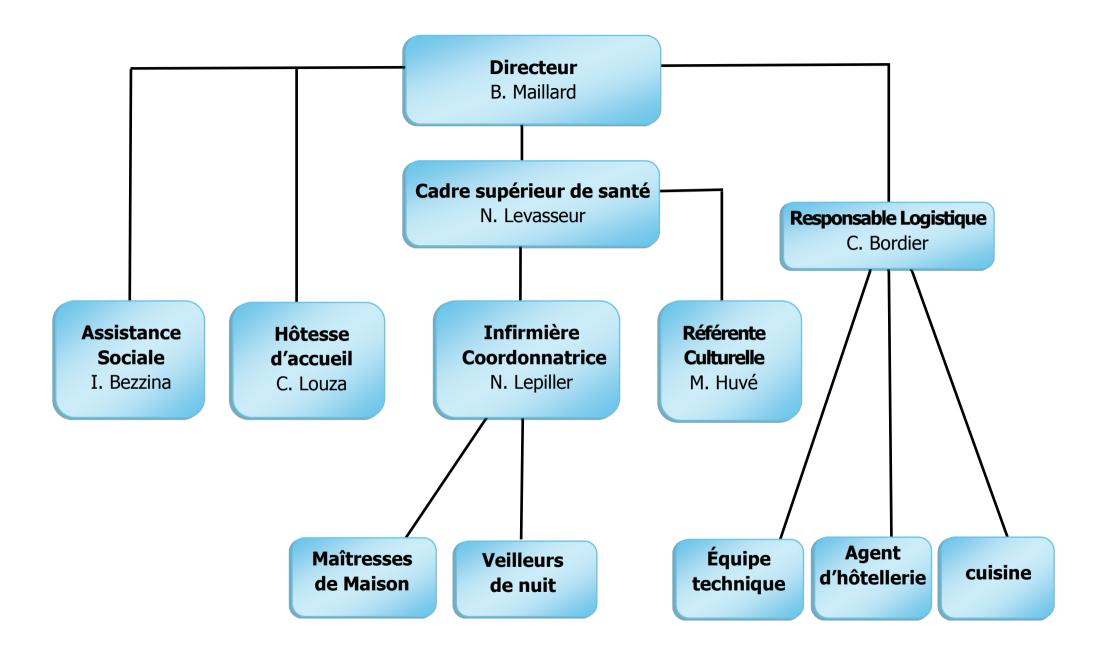
Un guide pratique sur la ville de Bourg Achard, est à votre disposition à l'accueil.



CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTES DES LOCATAIRES DU FOYER LOGEMENT

« AGORA »

- •Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, ethnique ou sociale, de son apparence physique, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions notamment politiques ou religieuses
- •La personne accueillie doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé et le plus adapté à ses besoins.
- •La personne accueillie à droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge, l'organisation et le fonctionnement de la structure.
- •La personne accueillie peut renoncer à tout moment par écrit aux prestations dont elle bénéficie, ou en demander le changement.
- •La prise en charge ou l'accompagnement doivent favoriser le maintien des liens familiaux.
- •Le respect des informations relatives à la personne accueillie est garanti. Il lui est aussi garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins.
- •Le droit à l'autonomie est garanti par la libre circulation, et la libre disposition de ses biens et patrimoine.
- •Le rôle des familles dans l'accompagnement est primordial et doit être privilégié. Les moments de fin de vie font l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses et convictions tant de la personne accueillie que de ses proches ou représentants.
- •Le droit à l'exercice des droits civiques est reconnu.
- •Le droit à la pratique religieuse est reconnu et s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui. Les personnels et les locataires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.
- •Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité est préservé.



Numéros de téléphone de L'AGORA

Hôtesse d'accueil 02 32 41 83 00

Maîtresse de maison 06 71 70 60 14

Self 02 32 41 83 08

Infirmière coordinatrice 06 89 04 90 92

Assistante Sociale 02 32 20 20 04

Responsable Logistique 02 32 20 20 06

L'AGORA 150 Grande rue 27310 Bourg-Achard

